

Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Canton de Pont-Hébert

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 mai 2024

Date d'Affichage

04 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST (arrivée à 21h20), Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

M. Benoît LAVARDE remplit les fonctions de secrétaire.

Étaient absents excusés et représentés : M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE.

Arrivée de Madame Annick PLANTEGENEST à 21h20

OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°05/07 : CONVENTION DE MÉDIATION PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MANCHE

Madame le Maire donne lecture de la convention de médiation proposée par l'association des maires de la Manche, faisant suite à l'entrevue du mercredi 24 avril dernier au siège du conseil départemental, en vue de résoudre un litige relatif aux modalités d'aménagement et d'occupation d'un terrain propriété de la commune de Saint-Clair sur l'Elle, situé sur la commune de Saint-Jean de Savigny.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- accepte de diminuer la surface de la dalle en béton de 5 m² accueillant les points de collecte verre.
- n'abandonne pas l'idée de modification des limites communales. Cette modification résoudrait les problèmes de litiges entre les deux communes.
- autorise Madame le Maire à signer la convention de médiation, annexée à la présente délibération, après prise en compte du point ci-dessus.

Concernant les gravats entreposés sur l'aire de stationnement, la commune s'engage à les faire enlever par une entreprise spécialisée.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Benoît LAVARDE	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 